

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

### **NOMBRE :**

de conseillers en exercice : 14  
de présents : 12  
de votants : 14

### **CONVOCATION DU 11 MAI 2021**

L'an deux mil vingt et un, 19 Mai à 19h30 le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MAUPU, Maire, à la salle polyvalente de Chuisnes.

**Etaient présents :** M. Jacques MAUPU, Mme Jocelyne MÉNAGER, Mme Christelle BERTHELOT, M. Patrice FOURRÉ, Mme Marie-Françoise DANIEL, M. Jean-Christophe RETHO, Mme Florence NONIS, Mme Céline LAUBY, Mme Jennyfer LOCHEREAU, M. Vincent DEGLOS, M. Romain FILLETTE et M. Matthieu CHEMINAIS.

**Etaient absents et excusés :** M. Didier GAUTIER, qui donne pouvoir à Madame Jocelyne MENAGER, et Mme Floriane COLLAU qui donne pouvoir à Monsieur Romain FILLETTE.

**Secrétaire de séance :** Mme Christelle BERTHELOT.

---

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption des comptes rendus de conseil du 17/03/2021 et du 14/04/2021.
2. Syndicat intercommunaux et Communauté de Communes
3. Acceptation du devis pour curage du lagunage.
4. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.
5. Vote du tarif pour prestations personnel communal.
6. Attribution du marché relatif à la réfection de la toiture de l'Eglise façade avant et abside.
7. Acceptation du devis restauration de 6 sculptures.
8. Acceptation du devis de mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de sécurité dans un cadre paysager des abords du cimetière et de l'entrée du village.
9. Acceptation du devis de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue des Pommiers au hameau des Châtelets.
10. Demande de subvention au titre de la biodiversité pour l'acquisition de la parcelle des consorts BAUCHET.
11. Résultat arbitrage Fonds Départemental d'Investissement.
12. Questions et informations diverses.

---

Les comptes rendus de conseils du 17/03 et du 14/04 sont adoptés à l'unanimité.

---

### **Syndicats Intercommunaux et Communauté de Communes :**

#### **Communauté de Communes entre Beauce et Perche :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la commission « Voiries intercommunales » il a été réalisé un classement de ces voiries de 1 à 5 (5 représentant les voiries en très mauvais état). Pour la commune de Chuisnes, Haguenon sera refait pour un coût entre 6 000 € et 8 000 € et la Pommeraye pour un coût de 22 000 € à 30 000 €.

---

**CURAGE ET EVACUATION DES BOUES DU LAGUNAGE DES CHATELETS /  
ACCEPTATION DU DEVIS.**

**Délibération n° 35-2021**

Le Maire expose :

Suite au rapport de visite du lagunage des Châtelets le 19/01/2021 fait par ELI (Eure-et-Loir Ingénierie) Service Assainissement, il a été demandé qu'un curage du bassin soit effectué avec le retrait de 100 m<sup>3</sup> de boues.

Après consultation, deux entreprises ont répondu. L'entreprise la mieux-disante est AAB Assainissement André Bertrand SA pour un montant de 13 966 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise AAB SA domiciliée la Petite Plante – 28400 NOGENT-LE-ROU, pour un montant de 13 966 € HT soit 15 362,60 € TTC.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette prestation.

---

**EVACUATION ET RETRAITEMENT DES BOUES DU LAGUNAGE DES CHATELETS /  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE  
NORMANDIE.**

**Délibération n° 36-2021**

Le Maire expose :

Suite à la délibération n°35-2021 du 19/05/2021 acceptant le devis pour le curage du lagunage des Châtelets, le Maire propose qu'une demande d'aide financière soit demandée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'hygiénisation des boues évacuées (aide à hauteur de 80 %).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement d'évacuation en centre de retraitement agréé et le retraitement des déchets des boues du lagunage comme suit :

- Subvention de l'Agence de l'Eau :	7 040 €
- <u>Autofinancement :</u>	<u>1 760 €</u>
Montant des travaux H.T	8 800 €
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

---

**FACTURATION DE LA PRESTATION DEBOURSEE DES AGENTS COMMUNAUX  
INTERVENANT POUR LE COMPTE D'UN TIERS OU EN REPRISE D'UN  
DESORDRE CAUSE PAR UN TIERS.**

**Délibération n° 37-2021**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L2121-29 relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant :

**Que** les agents municipaux sont amenés à intervenir pour le compte de tiers en cas d'intérêt général et / ou d'urgence ou en reprise de désordre causé par un tiers,

**Que** le coût horaire de ces agents doit être identifié afin de pouvoir être facturé au tiers pour compte duquel la prestation a été réalisée ou en reprise du désordre qu'il a causé,

**Que** les prestations réalisées peuvent être de différentes natures et notamment en matière d'entretien et de réparation de biens communaux, de voirie, de travaux publics etc...

Le Maire propose un coût horaire en fonction de la prestation réalisée.

Ce coût comprendra le salaire brut des personnels, les charges sociales patronales, les coûts de matières premières ainsi que les différents frais inhérents à chaque intervention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de facturer aux tiers le coût réel de la prestation communale suite à l'intervention des agents communaux et/ou en reprise des désordres que les tiers auraient pu occasionner.

*Cette délibération retire et annule la délibération n°24-2021 du 17/03/2021.*

---

## **REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE PARTIE AVANT ET ABSIDE / ATTRIBUTION DU MARCHÉ.**

### **Délibération n° 38-2021**

Le Maire expose :

Suite à la réfection du clocher en 2017, il convient de faire réaliser la réfection complète de la couverture partie avant et abside afin de remédier à la chute de tuiles et aux infiltrations d'eaux pluviales qui dégradent la charpente et le bâti.

Après consultation, il apparaît que l'offre la mieux-disante pour ces travaux est celle de l'entreprise LEROY ET VINCENT pour un montant total HT de 60 312,44 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de confier à la SARL LEROY ET VINCENT, 20 Rue de la Tuilerie, 28190 CHUISNES, le marché de réfection de la couverture de l'Eglise partie avant et abside pour un montant total HT de 60 312,44 € soit 72 374,93 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir et tout document relatif à ces travaux.

---

## **RESTAURATION DE 6 SCULPTURES A L'EGLISE / ATTRIBUTION DU MARCHÉ.**

### **Délibération n° 39-2021**

Le Maire expose :

Il est urgent de restaurer 6 sculptures composées de bois, de pierre polychromée et de plâtre. En effet les sculptures sont endommagées, têtes et mains fracturées. Les travaux consistent à la dépose et repose, au traitement du bois, au dépoussiérage et nettoyage, au collage et comblement des fissures et au traitement des consoles.

Ces travaux de restauration s'élèvent à 15 211 € HT. Ces travaux sont aidés par le Conseil Départemental au titre des monuments historiques à hauteur de 20 % et par la Région Centre-Val de Loire à hauteur de 40 %.

La seule entreprise habilitée par la DRAC à faire cette restauration d'objet d'art est Madame Agathe HOUVET pour un montant de 15 211 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Décide de confier à Madame Agathe HOUVET, 27 rue du Maréchal Leclerc 28000 CHARTRES, le marché de restauration de 6 sculptures à l'église pour un montant total HT de 15 211 € soit 18253,20 € TTC.

➤ Autorise le Maire à signer le marché à intervenir et tout document relatif à ces travaux.

---

## **AMENAGEMENT DES ABORDS DU CIMETIERE ET DE L'ENTREE DE BOURG / ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

### **Délibération n° 40-2021**

Le Maire expose :

Suite à la délibération n°73-2020 du 26/11/2020 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la phase esquisse et avant-projet pour l'aménagement des abords du cimetière à Madame Laurence MONTCEAU, il convient maintenant d'attribuer les phases suivantes :

- Projet avec dossier de consultation des entreprises (PRO)
- Assistance au contrat de travaux (ACT)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Assistance des opérations de réception (AOR).

La proposition pour l'ensemble de ces phases s'élève à 9 328 € HT. Il convient par conséquent d'accepter ce montant afin de voir le projet aboutir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de Madame Laurence MONTCEAU, paysagiste concepteur, 36 bis rue Brossolette – 28000 Chartres, d'un montant de 9 328 € HT soit 11 193,60 € TTC pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement des abords du cimetière et de l'entrée de bourg (phases PRO, ACT, DET et AOR).
- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

---

## **AMENAGEMENT DE VOIRIE RUE DES POMMIERS / ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.**

### **Délibération n° 41-2021**

Le Maire expose :

Suite à la délibération n°10-2021 du 27/01/2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la phase esquisse et avant-projet pour l'aménagement de voirie rue des Pommiers aux Châtelets à Madame Laurence MONTCEAU, il convient maintenant d'attribuer les phases suivantes :

- Projet avec dossier de consultation des entreprises (PRO)
- Assistance au contrat de travaux (ACT)
- Direction de l'exécution des travaux (DET)
- Assistance des opérations de réception (AOR).

La proposition pour l'ensemble de ces phases s'élève à 7 605 € HT. Il convient par conséquent d'accepter ce montant afin de voir le projet aboutir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le devis de Madame Laurence MONTCEAU, paysagiste concepteur, 36 bis rue Brossolette – 28000 Chartres, d'un montant de 7 605 € HT soit 9 126 € TTC pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de voirie de la rue des Pommiers aux Châtelets (phases PRO, ACT, DET et AOR).
- Autorise le Maire à signer le marché à intervenir.

---

## **ACQUISITION DE PARCELLE CADASTRÉE G N°556 JOUXTANT LA STATION D'EPURATION A CHUISNES / DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'EURE-ET-LOIR.**

## Délibération n° 42-2021

Le Maire expose :

Suite à la délibération n°94-2019 du 18/12/2019 concernant l'acquisition par la commune de Chuisnes, de la parcelle G n°556 jouxtant la station d'épuration, et considérée comme ancienne ballastières par Eure-et-Loir Nature, il convient de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide au titre de la « Biodiversité ».

En effet, cette parcelle est constituée d'un petit étang d'une superficie de 0,32 ha, d'une végétation arborée d'une superficie de 0,26 ha et d'une friche d'une superficie de 0,57 ha d'après le rapport d'Eure et Loir Nature datant de 2020, soit un total de 1,15 ha.

Le Conseil Municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre de la « Biodiversité » pour financer une partie de l'acquisition de la parcelle G n°556 qui jouxte la station d'épuration à Chuisnes.

➤ Accepte le financement prévisionnel qui s'établira ainsi :

- Acquisition des parcelles :	20 000 €
- Frais d'actes notariés :	2 000 €

---

<b>Coût total de l'acquisition</b>	<b>22 000 €</b>
------------------------------------	-----------------

- Subvention du Conseil Départemental (30%) Plafonnée à 1,50 € le m <sup>2</sup> :	5 175 €
- Autofinancement :	16 825 €

➤ Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

---

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Le Maire informe le conseil municipal que tous les dossiers de demande de subvention FDI 2021 ont été acceptés avec un taux de subvention à 29,50 %. Seul le dossier pour l'aménagement de voirie de la rue des Pommiers aux Châtelets a été reporté pour 2022. Les travaux pourront commencer en fin d'année 2021.

➤ Remerciement de l'Association les Amis l'Ecole de Musique de Courville, de Chuisnes en Fêtes, et du Bien Aller-Eurélien pour la subvention reçue.

➤ Tour cycliste d'Eure et Loir : caravane décevante, mauvais temps mais les habitants ont bien respecté l'arrêté d'interdiction de stationner à certain endroit.

➤ Madame Christelle BERTHELOT donne un bref résumé de l'enquête réalisée auprès des personnes de plus de 60 ans : parmi les 37 réponses reçues, demandes de parcours santé adapté, formation sur l'outil informatique, activités ludiques et culturelles et des interventions autour de la sécurité routière. Suite à ces réponses la commission va se réunir le 21/05 afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CARSAT.

➤ Madame Jocelyne MENAGER propose que la sonorisation du feu d'artifice soit faite par Chartres évènementiel vu la hausse du prix de la prestation de M. COURTOIS (720 €). La prestation de chartres évènementiel coutera environ 1000 € mais avec des jeux de lumières avant le tir et projection du logo de Chuisnes sur la mairie. Accord du conseil municipal.

➤ Madame Jocelyne MENAGER propose de mettre un banc en pierre au cimetière pour 380 € HT. Il sera implanté au milieu du cimetière près d'un columbarium. Accord du conseil municipal.

➤ Invitation greffage des pommiers le 29/05 dans le parc nature, très peu de réponses reçues.

➤ La commission fêtes et cérémonies va se réunir prochainement afin d'organiser le spectacle d'Art en Scène du Conseil Départemental.

➤ Problème de circulation sur les trottoirs rue du Feu de St Jean. En effet les vélos et trottinettes empruntent les trottoirs au lieu de prendre la route. Le conseil municipal propose de faire un marquage au sol.

➤ Monsieur Vincent DEGLOS explique qu'un parent d'élève a émis l'idée de la création d'une boîte à livres. L'idée sera soumise à Mme Valérie LEGRAND pour savoir si la bibliothèque pourrait fournir un fond de livres afin de démarrer le projet. Il sera ensuite proposé de former un groupe de travail pour mettre ce projet en place.

➤ Monsieur Vincent DEGLOS signale que les talus à Bétaincourt et les fossés à Beauchêne ne sont pas entretenus.

➤ Suite aux travaux d'aménagement d'entrée de bourg, rue Jean Moulin, l'emplacement pour le stationnement du car va être modifié. Les bordures caniveaux seront à revoir.

Séance levée à 21h25.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 19 Mai 2021.

Le Maire,

Les Conseillers,

La Secrétaire,